



# COMPTE-RENDU

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 OCTOBRE à 18 h 30

**Étaient présents** : Mesdames Jeanine CARPENTIER, Irène SERVIÈRES, Éliette BESSE, Joëlle CHARISSOU, Laëtitia GUINDRE, Marion PATIENT, Marie-Pierre PERRIER, Messieurs Pascal FOUCHÉ, Pierre CHASSAING, Denis LAJOINIE, Patrice MARTINIE, José MOREIRA,

**Étaient absents excusés** : Monsieur Marceau BOURDARIAS a donné procuration à Madame Irène SERVIÈRES

Monsieur Michel ESCURE a donné procuration à Madame Joëlle CHARISSOU

Madame Marion PATIENT et Monsieur Pierre CHASSAING ont été absents du point 1 au point 3

Madame Irène SERVIÈRES a été absente du point 1 au point 5.

La séance est ouverte à 18 H 30.

- 1 - Désignation du secrétaire de séance,
- 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2021,
- 3 - Approbation plan de vente des pavillons par Corrèze Habitat,
- 4 - Tarif de garderie du mercredi matin,
- 5 - Création d'un nouveau créneau horaire pour la location de la salle polyvalente,
- 6 - Actualisation des biens à amortir et de leur durée d'amortissement,
- 7 - Budget principal : décision modificative n°1 (régularisation écritures pour transfert de compétence eau),
- 8 - Budget principal : décision modificative n°2 (régularisation écritures suite à renégociation prêt aménagement école en 2015),
- 9 - Taxe d'aménagement pour l'année 2022,
- 10 - Maison médicale : modification du bail accordé à mesdames ESCURE et LEYRAT (autorisation de sous location d'un local professionnel),
- 11 - Tourisme : projet de création d'un sentier d'interprétation des berges de la Corrèze : proposition d'une prestation d'aide à la décision,
- 12 - Travaux : projet de travaux d'isolation des bâtiments du groupe scolaire : choix de la maîtrise d'œuvre et validation du plan de financement,
- 13 - Divers,
- 14 - Questions diverses.

### 1 - Désignation du secrétaire de séance

Madame Joëlle CHARISSOU a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

## **2 - Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 juin 2021**

Le compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2021 a été approuvé à l'unanimité.

## **3 - Approbation plan de vente des pavillons par Corrèze Habitat**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée du courrier reçu de « Corrèze Habitat » en date du 30 juillet 2021 dans lequel il est demandé, dans le cadre de la convention d'utilité sociale 2021-2026, l'approbation du conseil municipal à la vente d'habitations à loyer modéré sises sur la commune de CORNIL.

Le plan de vente porte sur les biens suivants :

- Une maison individuelle sise au 1, rue des Cors
- Une maison individuelle sise au 3, rue des Cors
- Une maison individuelle sise au 5, rue des Cors
- Une maison individuelle sise au 2, rue des Cors.

Au cas où l'un ou les locataires en place se porteraient acquéreurs, les maisons étant situées sur des parcelles en bail emphytéotique, Corrèze Habitat devrait alors résilier le ou les baux en cours et procéder au rachat du ou des terrains auprès de la commune.

Après discussion, à l'unanimité, le conseil municipal :

- . Approuve la proposition de vente de Corrèze Habitat,
- . Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

## **4 - Tarifs de garderie du mercredi matin**

Un nouveau questionnaire a été proposé aux parents d'élèves pour le fonctionnement d'une garderie le mercredi matin pendant la période scolaire allant jusqu'aux vacances d'été.

Au vu des demandes des parents d'élèves, une garderie a été remise en place à compter du mercredi 8 septembre 2021.

Également, une demande a été déposée pour les enfants non scolarisés à l'école de CORNIL.

Les conditions :

- accueil des enfants à partir de 7 h 00 jusqu'à 12 h 30,
- inscription libre chaque semaine,
- 6,00 € par enfant et par matinée.
- 10,00 € par enfant non scolarisé à l'école de CORNIL et par matinée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- . se prononce pour la remise en place d'une garderie le mercredi matin, pendant la période scolaire selon les modalités définies ci-dessus.

Ces tarifs sont applicables à compter du 08 septembre 2021.

**Résultat du vote : Pour : 12**

## 5 - Création d'un nouveau créneau horaire pour la location de la salle polyvalente

Actuellement, la salle polyvalente « Marie-Aimée Marpillat » est mise à disposition selon un tarif voté chaque année par le conseil municipal.

Les tarifs sont ainsi qu'il suit :

➤ Location salle polyvalente (seule)	70,00 €
➤ Location salle polyvalente (seule) -extérieur-	250,00 €
➤ Office	74,00 €
➤ Chauffage	80,00 €

Comme suite à plusieurs demandes, il est nécessaire de créer de nouveaux créneaux pour la location de la salle polyvalente.

Le maire propose :

a) Habitants de la commune :	
. Salle polyvalente (1 jour)	35,00 €
. Salle polyvalente (1 jour) chauffage et office inclus	65,00 €
b) Personnes extérieures à la commune	
. Salle (1 jour)	70,00 €
. Salle (1 jour) chauffage et office inclus	100,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'ajouter aux tarifs existants les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente « Marie-Aimée Marpillat » ainsi qu'il suit :

a) Habitants de la commune	
. Salle polyvalente (1 jour)	35,00 €
. Salle polyvalente (1 jour) chauffage et office inclus	65,00 €
b) Personnes extérieures à la commune	
. Salle (1 jour)	70,00 €
. Salle (1 jour) chauffage et office inclus	100,00 €

Ces tarifs prendront effet au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

**Résultat du vote : Pour : 12**

*Le conseil municipal étant complet, le maire fait part à l'assemblée délibérante du courrier de Monsieur Nicolas PAILLER, reçu en mairie le 29 juillet 2021, donnant sa démission en tant que conseiller municipal et également président du centre communal d'action sociale. Cette correspondance a été transmise à la préfecture ; il n'y a pas de remplacement de conseiller municipal. De ce fait, le tableau du conseil municipal doit être modifié.*

*Lors de la prochaine réunion du conseil municipal fixée le 06 décembre 2021, il y aura lieu de procéder aux modifications des commissions communales et autres instances.*

## **6 - Actualisation des biens à amortir et de leur durée d'amortissement**

Par suite des transferts des compétences du service de l'eau et de l'assainissement, les biens afférents à ce service ont été mis à disposition de la Communauté d'agglomération de Tulle et du Syndicat des eaux du Maumont.

Il y a donc lieu d'abandonner les durées des amortissements des immobilisations prévues pour le service de l'eau et assainissement par la délibération n° 2015/36 du 10 septembre 2015.

Par ailleurs, il convient également d'actualiser le choix des immobilisations à amortir et leur durée d'amortissement.

Ainsi, il est proposé que la collectivité n'amortisse plus que les biens pour lesquels la comptabilisation d'amortissements est obligatoire et selon les durées indiquées dans le tableau ci-dessous :

Budget communal :

Article	Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement (ans)
203	Frais d'études non suivis de travaux	5
204	Subventions d'équipement versées inférieures ou égales à 2 000 euros	1
	Subventions d'équipement versées supérieures à 2 000 euros	5 sauf exception décidée ponctuellement par le conseil municipal dès lors où la subvention aurait un caractère exceptionnel

Après délibération, le conseil municipal approuve ces propositions.

**Résultat du vote : Pour 14**

## **7 - Budget principal : décision modificative n°1 (régularisation écritures pour transfert de compétence eau)**

### FONCTIONNEMENT

- Article 022 : dépenses imprévues : - 4 860,00 euros
- Article 678 : autres charges exceptionnelles : + 4 860,00 euros

### INVESTISSEMENT

- Article 1641 : emprunts : + 4 860,00 euros
- Article 23132 : rénovation énergétique écoles : + 4 860,00 euros

Après délibération, le conseil municipal approuve ces propositions.

**Résultat du vote : Pour : 14**

## **8 - Budget principal : décision modificative n° 2 (régularisation écritures suite à renégociation prêt aménagement école en 2015)**

### **FONCTIONNEMENT**

- Article 022 : dépenses imprévues : - 24 630,00 euros
- Article 6688 : autres : + 24 630,00 euros

### **INVESTISSEMENT**

- Article 23132 : rénovation énergétique écoles : + 24 630,00 euros
- Article 1641 : emprunts : + 24 630,00 euros

Après délibération, le conseil municipal approuve ces propositions.

**Résultat du vote : Pour : 14**

## **9 - Taxe d'aménagement pour l'année 2022**

Le conseil municipal souhaite garder le même taux que l'année dernière, soit 1%.

## **10 - Maison médicale : modification du bail accordé à mesdames ESCURE et LEYRAT Autorisation de sous location d'un local professionnel**

Mesdames LEYRAT, ostéopathe, et ESCURE, réflexologue ont émis le souhait de sous-louer le local qu'elles occupent à la maison médicale à Madame Juliette TOURNEIX, psychologue, à dater du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

La durée de la sous-location sera celle de la durée du bail signé le 10 mars 2020.

Toute sous-location, totale ou partielle, ou plus généralement toute mise à disposition des lieux au profit d'un tiers de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, même à titre gratuit et précaire, sont interdites, sauf accord écrit du BAILLEUR résultant d'une délibération du conseil municipal.

Ainsi, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser la déspecialisation partielle du bail en ajoutant l'activité de psychologie aux activités déjà prévues par celui-ci
- D'autoriser Madame Elsa Mélodie LEYRAT et Madame Claudine Liliane Henriette ESCURE à sous-louer à Madame Juliette GUNET le local qui leur a été donné à bail professionnel par la Commune de CORNIL dans l'immeuble à usage de « maison médicale »
- D'approuver les conditions prévues pour cette sous-location par Madame Elsa Mélodie LEYRAT et Madame Claudine Liliane Henriette ESCURE.

D'accorder aux autorisations données, un effet rétroactif à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

**Résultat du vote : Pour : 14**

**11 - Tourisme : projet de création d'un sentier d'interprétation des berges de la Corrèze : proposition d'une prestation d'aide à la décision**

Comme suite à la commission « cadre de vie et tourisme », l'assemblée a décidé de faire appel à un cabinet afin de réaliser une étude pour apporter des éléments d'aide à la décision technique et financière pour lancer le projet de création d'un sentier d'interprétation des berges de la Corrèze.

Dans le cadre de cette prestation, l'entreprise DEJANTE, sise à Malemort-sur-Corrèze a été retenue. Le montant s'élève à 5 590,00 euros HT, soit 6 084,00 euros TTC.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2022.

**Résultat du vote : Pour : 14**

**12 - Travaux : projet de travaux d'isolation des bâtiments du groupe scolaire : choix de la maîtrise d'œuvre et validation du plan de financement**

Pour conduire les travaux de rénovation énergétique des bâtiments du groupe scolaire, il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre.

Le maire propose de confier cette mission à l'architecte DPLG Monsieur Guilhem LEBARON-KHERIF.

La rémunération du maître d'œuvre s'élève à :  
**9 800 € H.T. soit 11 760 € T.T.C.**

Le maire propose au conseil municipal de bien vouloir désigner un maître d'œuvre et de voter le financement global des travaux de rénovation thermique des bâtiments du groupe scolaire réparti comme suit :

* subvention DETR (30 %)	45 660,00 €
* subvention Département	36 000,00 €
* fonds sur section d'investissement	70 540,00 €
	_____
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>152 200,00 €</b>

Après délibération, le conseil municipal approuve ces propositions.

**Résultat du vote : Pour : 14**

**13 - Divers**

**Panneau numérique**

Monsieur Denis LAJOINIE présente au conseil municipal deux devis pour l'installation du panneau d'affichage numérique.

Société PRISMAFLEX : 16 228 euros H.T.

Société LUMIPLAN : 12 700 euros H.T.

La collectivité peut prétendre aux subventions suivantes :

- 25 % auprès du conseil départemental,
- 65 % auprès de la préfecture.

Le conseil municipal retient le devis de la société LUMIPLAN.

#### Transfert de la poste et installation de la boulangerie

. L'ouverture de l'agence postale communale est prévue le 13 décembre prochain.

Les travaux de la future agence postale communale (financés par la poste) ont débuté ce jour par l'entreprise MOREIRA.

Egalement, un espace numérique sera fourni par la poste

Après avoir rencontré le nouveau directeur de la médiathèque de Tulle, il apparaît possible de fonctionner en réseau et notamment de commander des livres qui seront livrés rapidement dans ce même local.

. L'aménagement de la future boulangerie nécessite de faire appel à un bureau d'études (3 600 euros TTC) afin d'adapter le local qui devrait accueillir un point chaud.

Deux mois de travaux seront nécessaires et l'ouverture est prévue à Pâques 2022.

#### . Inscription au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées du Chemin « des Rives de la Corrèze aux Villages Perchés »

Le PDIPR ne contient que des chemins d'exception, des itinéraires remarquables.

Tout en assurant la promotion étendue des chemins via le site internet et les diverses publications départementales, le Conseil Départemental apporte une aide financière aux opérations d'aménagement, et permet juridiquement de protéger leurs tracés.

Il est donc proposé l'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée, du Chemin « des Rives de la Corrèze aux Villages Perchés » (15 km).

Des conventions de passage avec les particuliers ont été signées.

Les chemins ruraux validés par le conseil municipal pour l'inscription de ce chemin au PDIPR sont :

- CR du Bourg à l'Eglise
- CR de Bonnel à la Brandillère
- CR de la Brandillère à Jourzat
- CR de Jourzat aux Places
- CR des Places à la Ramade
- CR de la Ramade aux Laubies.

**Résultat du vote : Pour : 14**

## Demande de subvention

L'association DIVA qui s'occupe de l'animation au centre hospitalier gériatrique de Cornil, demande une subvention exceptionnelle pour l'année 2021, reconductible pour les autres années. L'assemblée propose la somme de 150 euros.

Après délibération, le conseil municipal approuve cette proposition.

**Résultat du vote : Pour : 14**

## 14 - Questions diverses

### Quelques dates à retenir

Élections présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Élections législatives : 12 et 19 juin 2022

### Fibre mairie et école

Trois entreprises ont été consultées SFR, ORANGE ,OPTEAM (basé à Malemort) :

- SFR : crédit-bail avec changement de tout le matériel, environ 300 euros, plus l'abonnement à 70 euros par mois.
- ORANGE : 141 euros d'accès fibre sans changement de matériel.
- OPTEAM : 340 euros tous les 2 mois. Accès : 148 euros.

La proposition de l'entreprise OPTEAM a été retenue afin de privilégier la proximité en cas de dépannage.

### Gestion des salles pour les associations

L'activité patchwork se fait dorénavant dans la salle du conseil au 1<sup>er</sup> étage de la mairie, tous les jeudis après-midi hors vacances scolaires.

Les meubles et livres de la bibliothèque sont installés dans le couloir du local du Club des Aînés.

Madame MAUSSION qui s'occupe bénévolement des enfants syriens (aide aux devoirs, lecture) viendra le faire en salle du conseil tous les jeudis après le patchwork.

Les réunions des associations se tiendront à la salle polyvalente, sauf le lundi entre 19 h. et 20 h (activité pilates)

### Bilan commission finances des eaux du Maumont

Monsieur José MOREIRA fait un bilan rapide de la commission :

L'eau a augmentée de 4 % en 2 ans.



## Épicerie

Le sous-seing privé étant signé, la vente du fonds de commerce et l'installation des nouveaux épiciers est prévue en décembre 2021.

### Cérémonie du 11 novembre 2021

Une invitation sera envoyée aux élus, présidents d'associations ainsi qu'aux jeunes de 18 ans.  
Un repas sera servi au « Bercop ».

La séance est levée à 20 h 50.

Le maire,



Pascal FOUCHÉ

Le secrétaire,

Joëlle CHARISSOU